



**Agir
Solidairement pour le
Quartier
Popincourt**

La Lettre de l'ASQP, Mai 2007

L'avenir du quartier est entre vos mains !

Nous le voyons tous : l'extension des grossistes en textile dans notre quartier ne s'est pas arrêtée, même si elle s'est un peu ralentie. L'avenue Parmentier et la rue du Chemin vert (en montant vers le Père Lachaise) sont maintenant les principaux axes touchés par cette extension.

L'ASQP n'a cessé de faire pression pour obtenir une politique d'ensemble de la Mairie de Paris. Nous avons suivi de près la mise en œuvre des mesures prises. Mais nous nous apercevons qu'elles sont loin de résoudre les problèmes de fond. L'efficacité n'est malheureusement pas au rendez-vous !

*C'est pourquoi l'aménagement du Site de la Poste reste un enjeu majeur pour une vraie transformation de la qualité de vie dans notre quartier. Or les projets envisagés aujourd'hui ne répondent à aucune cohérence d'ensemble des trois parcelles, ni en termes d'urbanisme et d'architecture (circulations piétonnes et automobiles, rapports entre les volumes et les espaces créés, etc.), ni en termes de satisfaction des besoins du quartier. **C'est pourquoi nous vous alertons : sans une mobilisation forte de tous, ces projets ne pourront plus évoluer !***

Nous vous livrons ici nos analyses. Venez faire entendre vos demandes lors des prochaines réunions qui auront lieu et lors de notre prochain petit-déjeuner de quartier.

Des mesures coûteuses, pour quelle efficacité ?

LA POLITIQUE DE LA VILLE...ET CELLE DE L'ETAT

Pour contrer la concentration de grossistes, la Mairie de Paris a mis en place plusieurs dispositifs qui ne se limitent pas à notre quartier. Une « Convention Publique d'Aménagement » a d'abord été signée avec la Semaest en février 2004 pour permettre l'acquisition par la ville de locaux risquant de se transformer en boutiques de gros. Mais la surface totale de ces locaux acquis, ou dont la destination est maîtrisée par un « protocole » avec l'exploitant, est non seulement faible sur l'ensemble du secteur, elle est aussi dispersée, et donc sans impact réel sur le devenir global du quartier...même si nous nous réjouissons, ici et là, de trouver un supermarché, un commerce bio ou un décorateur.

L'adoption du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) en juin 2006 par le Conseil de Paris comprend de nouvelles dispositions réglementaires. La création d'une nouvelle catégorie de locaux, « l'entrepôt », distingue les commerces de détail des commerces de gros, ces derniers nécessitant une plus grande surface de stockage, et interdit leur implantation dans un immeuble d'habitation. Las ! De nouvelles boutiques de gros sont depuis apparues au pied d'immeubles...sans attirer l'attention d'un quelconque contrôleur. A quoi sert une règle que les pouvoirs publics ne se préoccupent pas de faire respecter ? Une autre disposition du PLU tente de préserver les commerces de bouche et l'artisanat sur plus de 200 km de voies parisiennes, dont plusieurs dans notre quartier (Popincourt et Chemin vert). Mais le Préfet de Paris (l'Etat) a déposé récemment un recours devant le Tribunal administratif pour annuler cette disposition,

attentatoire à la liberté du commerce selon lui ! Le Maire du 11^e a donc lancé une pétition pour protester contre ce recours, ouverte à la signature de tous.

À la demande du Maire du 11^e, notre quartier a été inclus dans un « Quartier vert Roquette », quartier où la circulation est normalement limitée et ralentie, pour préserver la tranquillité des riverains. Or dans le périmètre défini, malgré l'installation de petits dos d'âne aux entrées du quartier, seule la rue de la Roquette a été réellement « aménagée » pour réduire le transit automobile. Résultat : le cœur du quartier Popincourt, ses rues les plus mouvementées et bruyantes en raison des livraisons de grossistes (Chemin vert, Sedaine, Popincourt) ...restent désespérément mouvementées et bruyantes et polluées.

Si la politique de la Ville est au final peu efficace (bien que coûteuse !), celle de l'Etat est des plus contradictoires. Après s'être opposé à une demande du Maire du 11^e de contrôler les cessions de baux (amendement à la Loi SRU de 2000), l'Etat a souhaité prendre une mesure pour la préservation des commerces de proximité. Il a adopté en août 2005 la loi Dutreil pour permettre aux municipalités de préempter des baux (et non plus seulement des murs) dans des secteurs définis à l'avance. Mais les décrets d'application de cette loi ne sont toujours pas parus ! On peut s'inquiéter en outre du prix des baux que la Semaest se verrait incitée à reprendre, sachant qu'ils ne cessent d'augmenter.

Par ailleurs, qu'a fait l'Etat en matière de contrôle des transactions commerciales et de l'emploi illégal d'une main d'œuvre sous payée ? Les GIR n'ont fait qu'accélérer la délocalisation en Chine des plus grosses usines textiles, favorisée déjà par la levée des quotas de l'OMC en janvier 2004.

Malheureusement, l'impact de toutes ses différentes mesures est bien maigre !

LE SITE DE LA POSTE : un enjeu majeur pour le quartier

L'aménagement du site de La Poste de la rue Breguet est une opportunité majeure de **requalification pour le quartier**, un levier permettant enfin d'avoir un impact sur l'économie et la vie du quartier sinistré par la mono-activité.

Dès la mise en vente du garage (2002) puis des deux autres parcelles (2003), l'ASQP n'a cessé de demander un projet **d'envergure pour ce site exceptionnel d'1,3 ha au sol**, pour attirer des activités nouvelles ciblées, conserver la mixité sociale, créer des équipements publics et des espaces verts/tranquilles, endiguer l'expansion du commerce de gros, réduire les camions de livraison et préserver le caractère urbanistique spécifique du quartier (impasses, passages).

Au vu du projet initial sur le garage, l'ASQP avait notamment demandé :

- **La réduction du nombre de parkings** prévus (300 places) dans un quartier déjà asphyxié par les livraisons et par ailleurs parfaitement desservi par les transports en commun.
- **Davantage d'espaces verts dans l'arrondissement le plus dense de Paris**
- Une restructuration plus « douce » du garage, **non à une démolition aussi importante**, avec ses nuisances
- Des précisions crédibles sur l'occupation du bâtiment : bureaux ? activités ?..., et son contrôle pour empêcher l'installation de nouveaux commerces de gros.
- **Une forte mixité compte tenu de la taille imposante (45 000m²) du programme**
- **Un aménagement prenant en compte les problèmes de vie du quartier**, notamment le flux de la circulation à travers cet îlot et la villa Marcès, ensemble de bâtiments situé opportunément en plein cœur du quartier Popincourt

Depuis 2002, elle a régulièrement interpellé les pouvoirs publics, alerté sur le manque de programmation sur ce site d'envergure, notamment par des pétitions qui ont réuni plusieurs milliers de signatures. Sans action ni réaction de la Ville de Paris, elle a amorcé un travail de programmation avec les habitants, elle a mené une réflexion sur les pistes d'aménagement avec des étudiants en architecture, organisé un débat mené par des urbanistes et des architectes, organisé une exposition dans le quartier avec des croquis et maquette du site, ... Elle a même proposé d'autres possibilités d'aménagements concrets, sans écho de la part des pouvoirs publics...

Cinq ans plus tard, nos demandes n'ont pas été entendues : le projet n'a subi que très peu de modifications notoirement insuffisantes pour amorcer un **réel changement qualitatif** sur notre quartier sinistré.

En effet, la Mairie de Paris a partagé l'îlot en 3 parcelles dont l'aménagement est conçu séparément, sans cohérence d'ensemble, et ne prend pas en compte les spécificités du quartier. La plus grosse parcelle, le « garage de La Poste », serait bientôt acquise par un exploitant foncier privé pour :

- construire des « **locaux en blancs** », c'est-à-dire sans locataire déterminé, sans vraie garantie quant au type d'activités (on peut s'interroger sur qui contrôlera le respect de la « division en volumes » prévue juridiquement et qui sanctionnera les infractions ?).
- détruire plus de la moitié du bâtiment alors que de nombreux besoins ont été recensés dans le 11^e et même l'est parisien.
- **créer un accès public à un balcon de 38 m²**, anti-chambre d'un restaurant privé !, alors que l'ASQP avait proposé l'aménagement de la terrasse actuelle **en espace vert de 4 000 m²**, protégé de la circulation et de la pollution automobile et avec vue sur Paris...
- créer une voie privée fermée la nuit et le week-end, ce qui maintiendra l'enclavement de l'îlot.
- **Créer 10 000 m² de parking en sous-sol.**

La Ville de Paris a certes pris un engagement pour :

- placer au rez de chaussée de cet immeuble un équipement de 700m² et aménager 1.900m² en commerces. Mais cet équipement et ces commerces **en cœur d'îlot, entourés de grossistes** et de camions de livraison, seront insuffisants pour amener une autre activité dans le quartier et pourront-ils se maintenir, entourés de mono-activité ?
 - acquérir la troisième parcelle, l'actuel centre de tri ; or l'aménagement de celle-ci comprend des incohérences :
 - envisager de **remblayer le parking existant** en sous-sol pour créer un espace vert au-dessus, alors que l'on en **creuse deux sous-sols dans la parcelle du garage voisine !**
 - envisager un mini- espace vert insuffisant et mal exposé, entouré de murs-pignons aveugles !
 - maintenir la Villa Marcès en impasse (qui crée des problèmes de SDF pour les riverains) au lieu d'en faire un lieu de passage protégé, une allée jardinée qui serait un havre de paix pour tous les habitants lors de déplacements dans le quartier.
- La Ville de Paris ne s'est engagée à ce jour sur aucune date de réalisation** pour l'aménagement de cette troisième parcelle ...

Réunion publique sur l'îlot Breguet

lundi 21 mai à 19h à la Mairie du 11^e

Le Maire du 11^e a fixé une réunion publique pour présenter le projet définitif de l'îlot du garage de La Poste et les options d'aménagement envisagées pour la parcelle acquise par la ville.

**Cette réunion est votre dernière chance pour faire part au maire de votre opinion.
À VOUS DE SAISIR CETTE OPPORTUNITE POUR VOUS FAIRE ENTENDRE !**

Continuons à questionner nos élus : pourquoi avoir investi 35 millions d'euros pour maîtriser sans aucune cohérence 10 000 à 15 000m² de boutiques et entrepôts, disséminés dans le 11^e, plutôt que 26 millions d'euros pour maîtriser 45 000m² de locaux libres en plein cœur d'un quartier sinistré par la mono-activité ?

NOS AUTRES RENDEZ-VOUS

Mardi 22 mai à 19 h30: Projection – débat : L'ASQP se joint à la Ligue des droits de l'homme pour l'organisation de la projection du documentaire « *Les sentiers chinois de la réussite* » qui sera suivie d'un débat. Notre quartier n'est en effet pas le seul à connaître des problèmes de circulation, d'uniformisation des activités. Ce film passe en revue différents aspects du développement de la mono-activité : commerce mondialisé (grande distribution, sectorisation et sous-traitance, ...), évolutions urbaines et immobilières, enjeux de société (constitution de quartiers de plus en plus uniformes, ..).

Lieu : L'AGECA, 177 rue de Charonne (grande salle). *Entrée libre.*

Samedi 9 juin, à partir de 10 h 30 : Petit-déjeuner de quartier, rue Popincourt (entre Rue du Chemin vert et Bréguet).

Préserver une vie de quartier, par nos échanges, l'animation que nous pouvons créer...reste plus que jamais nécessaire.

Vous pouvez participer à sa préparation, y apporter votre spécialité....Contactez-nous par mail ou en appelant au 06 68 64 55 69.

*Soutenez l'ASQP dans son action. Adhérez !
Et n'oubliez pas que vous pouvez aussi faire adhérer vos voisins.
Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons peser sur les décisions.*

Sauf erreur de notre part, vous êtes :
de votre cotisation pour l'année 2007

A JOUR / _ /

PAS A JOUR / X /

Bulletin d'adhésion, de renouvellement de cotisation et don

ANNEE 2007

Date : Cotisation simple : **12 Euros** (ou + si don)
Couple : **20 Euros** (ou + si don)

NOM : **PRENOM :**
ADRESSE :

n° de code de votre immeuble (pour distribution du courrier) :

☎ : **Adresse Email :**
(écrire lisiblement svp)

Chèque à l'ordre de "ASQP" à renvoyer ou à déposer à : ASQP – 42 rue Bréguet - 75011 Paris
(boîte aux lettres de l'immeuble, sur la porte vitrée extérieure).